

DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE BANDOL

SOGEBA

**GESTION DELEGUEE DU PORT DE PLAISANCE DE BANDOL
RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF A L'EXERCICE 2017**

TABLE DES MATIERES

I.- Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire.....	3
I.-1. Au titre des obligations contractuelles.....	3
I.-1.1. Le compte d'exploitation.....	3
I.-1.2. Les conditions de révision des conditions financières.....	3
I.-1.3. Une partie technique.....	3
I.-1.4. Une partie sur la qualité du service.....	4
I.-1.5. Une partie financière.....	4
I.-2. Au titre du code général des collectivités territoriales.....	5
II.- Données comptables.....	6
II.-1. Le compte annuel de résultat de l'exploitation.....	6
II.-1.1. Données de base.....	6
II.-1.2. Méthode d'établissement.....	7
II.-1.3. Modes d'imputations.....	7
II.-1.4. Variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.....	7
II.-1.5. Situation des biens et immobilisations.....	7
II.-1.6. Suivi du programme de renouvellement et méthode - Autres dépenses de renouvellement.....	7
II.-1.7. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise.....	7
II.-1.8. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité de la DSP.....	8
III.- Données financières.....	8
III.-1. Evolution du compte de résultat.....	9
III.-2. Les conditions de révision des conditions financières.....	11
III.-2.1. Annexe de l'article L. 1411.3.....	12
IV.- Données techniques.....	13
V.- Qualité du service.....	14
VI.- Conclusion.....	15
VII.- Annexes.....	15
1 Principaux événements survenus et actions correctives (2017).....	15
2 Liste des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations (2017).....	15
3 Grilles tarifaires 2017 et 2016.....	15
4 Tableau du nombre de nuitées des bateaux en escale 2017.....	15
5 Soldes intermédiaires de gestion 2017 par activité.....	15

Le présent rapport est établi par la Société d'Economie Mixte de Gestion de Bandol en application des dispositions contractuelles de la convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol et conformément à l'article 52 de l'ordonnance n° 206-65 du 29 janvier 2016 et aux règles régissant le rapport annuel prévu par l'article L.1411.3 du Code général des collectivités territoriales. Il est à noter qu'il s'agit de la première année de cette convention de quasi-régie.

I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire

Le concessionnaire du service public est soumis à plusieurs types d'obligations de compte-rendu de l'activité du service public au cours de l'exercice écoulé, notamment au titre des obligations contractuelles et des dispositions légales et réglementaires applicables.

I.-2. Au titre des obligations contractuelles

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions contractuelles régissant la gestion concédée du service public, remet chaque année à la Collectivité délégante un rapport dont le contenu est le suivant :

I.-2.1. Le compte d'exploitation

Ce compte d'exploitation doit être établi conformément aux dispositions de l'article 31 de la Convention quasi-régie du port de plaisance de la ville de Bandol, ci-après reproduites :

Le compte d'exploitation prévisionnel figurant en annexe (Annexe 8) à la présente convention a été établi par le Concessionnaire pour justifier de l'équilibre du service.

Il y sera fait référence pour toute modification des éléments de la grille tarifaire constituant la rémunération perçue par le Concessionnaire ou, plus généralement, pour toute modification de la présente convention.

Il est expressément stipulé que le compte d'exploitation prévisionnel représente l'engagement du concessionnaire sur la structure et le niveau des charges qu'il consacre à l'exécution du service public.

De même, le compte d'exploitation prévisionnel comprend l'ensemble des recettes de toute nature induites par l'activité du concessionnaire dans le périmètre de la concession.

Le concessionnaire s'interdit, sauf pour les seuls postes et les seules quote-part dont il est fait mention expresse dans le compte d'exploitation prévisionnel, et sauf dans les conditions prévues à l'article 26 de sous-traiter, subdéléguer, confier sous toute forme que ce soit, tout ou partie de la réalisation de ses obligations contractuelles. Il exécute le service public avec les seuls moyens propres dont il fait état dans le compte d'exploitation prévisionnel et, notamment en ce qui concerne ses préposés, avec les seuls de ses salariés affectés de façon exclusive à la gestion du port. Les moyens externes à son entreprise dont il doit s'attacher le concours, ou internes mais non exclusivement affectés à la gestion du port sont clairement et limitativement exposés par le compte d'exploitation prévisionnel.

I.-2.2. Les conditions de révision des conditions financières

Le concessionnaire doit le cas échéant et à l'aide de ces documents, mettre en évidence les cas où une ou plusieurs conditions de révision des conditions financières de la gestion concédée sont remplies.

I.-2.3. Une partie technique

Cette partie doit permettre l'information de la Ville sur les points suivants :

- L'évolution de la fonctionnalité des ouvrages ;

- Une note mettant en évidence les indicateurs caractérisant la fréquentation du port, détaillée par rubriques de la grille tarifaire, et son évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées...);
- Les principaux incidents survenus ainsi que les actions correctives apportées;
- Les éventuelles insuffisances des ouvrages pour satisfaire à l'évolution des besoins des usagers ou à la réglementation et le rappel des propositions formulées par le concessionnaire pour remédier à ces insuffisances;
- Un inventaire des biens désignés comme biens de retour et de reprise du service concédé.
- Chaque rapport annuel contenant aussi une liste détaillée des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations réalisées pendant l'exercice et à prévoir pour.

Chaque rapport annuel contenant aussi une liste détaillée des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations réalisées pendant l'exercice et à prévoir pour l'exercice à venir.

I.-2.4. Une partie sur la qualité du service

Les données sur la qualité du service comprennent au minimum :

- Le nombre de réclamations consignées dans le cahier de réclamations, classées par nature;
- Le nombre d'usagers en attente de location de longue durée d'un emplacement;
- Les origines de chaque incident mentionné au paragraphe précédent;
- Le nombre de créances irrécouvrables à plus de trois mois et, le cas échéant, les contentieux en cours avec des usagers.

I.-2.5. Une partie financière

La partie financière du rapport annuel est constituée par l'analyse pour l'exercice considéré, du constat de l'exploitation et de sa composante financière, basée notamment sur les évolutions constatées par rapport aux exercices précédents quant aux postes et éléments du compte d'exploitation prévisionnel figurant en annexe à la présente convention (détail par nature des dépenses et des recettes).

Elle doit permettre de retracer la totalité des opérations afférentes à la gestion concédée et aux prestations annexes assurées par le concessionnaire.

Les charges prises en compte et qui doivent être décrites sont exclusivement celles liées à l'exploitation du service, dans le périmètre de la gestion concédée.

Les recettes mentionnées portent sur l'intégralité des sommes perçues par le concessionnaire, quelle que soit leur nature (vente de carburant, prestations annexes, ...). Elles s'apparentent au chiffre d'affaires de la gestion concédée.

Les termes « charges » ou « recettes » du concessionnaire, dans le présent contrat, portent sur la totalité des éléments de l'exploitation annuelle tels que retracés à l'occasion de l'établissement du compte d'exploitation prévisionnel.

I.-3.Au titre du code général des collectivités territoriales

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant la gestion concédée du service public, remet chaque année à la Collectivité délégante un rapport dont le contenu est fixé par l'article R. 1411.7 du code général des collectivités locales.

Au titre de ces dispositions, le rapport comprend :

I. - Les données comptables suivantes :

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;

f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé ;

h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession de service public et nécessaires à la continuité du service public.

II. - L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

III. - L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

II.-Données comptables

II.-1.Le Résultat d'exploitation

II.-1.1. Données de base

Cette présentation comprend les données de l'exercice et rappelle celles relatives à l'année précédente.

Le compte de résultat d'exploitation présenté ci-dessous comprend également l'examen comparatif des données du compte d'exploitation prévisionnel, dans les masses prévues à l'origine. Avec l'actualisation théorique, dans les documents prévisionnels d'origine de 1,5% par an.

Il est en outre établi conformément aux dispositions de l'article 32 du contrat de gestion concédée.

PRESENTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION COMPARE

	Résultat d'exploitation prévisionnel 2018	Résultat d'exploitation prévisionnel 2017	Résultat d'exploitation 2017	Résultat d'exploitation 2016
Ventes de marchandises	2 300	888 825	731 533	895 954
Production vendue	2 755 000	2 757 042	2 787 310	2 786 322
Chiffre d'affaires de l'exercice	2 757 300	3 645 867	3 518 843	3 682 276
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	2 700	4 652	73 330	79 674
Autres produits de gestion courante	305	233	310	298
Produits d'exploitation	2 760 305	3 650 752	3 592 483	3 762 248
Achats	1 300	754 025	596 920	749 581
Services extérieurs	710 127	658 757	721 602	728 262
Impôts & taxes	393 100	398 279	388 315	279 849
Charges de personnel	1 102 440	951 810	1 082 589	1 080 855
Autres charges de gestion courante	610 580	615 456	611 601	615 467
Dotations aux amortissements et provisions	43 512	44 886	150 029	85 073
Charges d'exploitation	2 861 059	3 423 213	3 551 056	3 539 087
Résultat d'exploitation	(100 754)	227 539	41 426	223 161

II.-1.2.Méthode d'établissement

Pour établir ces comptes, les charges ont été affectées à la réalité de leur engagement pour la seule activité de gestion du port de plaisance.

II.-1.3.Modes d'imputations

Aucune imputation particulière n'a été effectuée au titre des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel pour la détermination des produits et charges directs et indirects, le résultat étant déterminé comme les années précédentes par la réalité de la comptabilité de l'entreprise concessionnaire.

II.-1.4.Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat

Au cours de l'exercice 2017, aucune variation n'est intervenue.

II.-1.5.Situation des biens et immobilisations

Sur l'exercice 2017, il n'est pas intervenu de variations des immobilisations utilisées dans le cadre de l'exécution du contrat.

II.-1.6.Suivi du programme de renouvellement et méthode - Autres dépenses de renouvellement

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2012, une provision pour renouvellement calculée sur le coût prévisionnel de remplacement des matériels et outillages remis par la Ville de Bandol dans le cadre de la convention de gestion concédée du port de plaisance faisait l'objet d'une dotation étalée sur la durée de vie des biens concernés.

Sur l'exercice 2013, la société s'est conformée à l'Instruction de la DGFIP n° BOI-BIC-PROV 30-30-20-10 portant sur le renouvellement des biens mis à la disposition par la collectivité dans le cadre du contrat de concession de service public. De telle sorte, que les biens dont la date de renouvellement est postérieure à la date de fin de ce contrat, ne doivent pas faire l'objet d'une provision, exception faite des biens analysés comme obsolètes.

Le présent contrat de concession ayant été signé en date du 26 décembre 2016, les engagements de renouvellement étaient certains et connus à la date de clôture, la même méthode a donc été maintenue sur l'exercice 2017.

Pour les investissements de l'exercice, les indications détaillées figurent en annexe 2 ci-dessous (liste des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations 2017).

II.-1.7. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise

Selon délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2016, l'inventaire joint en annexe au contrat de gestion concédée a été actualisé.

L'essentiel de la répartition entre biens de retour et biens de reprise résulte des articles suivants :

REMISE DES INSTALLATIONS EN FIN DE CONTRAT

A l'expiration de la gestion concédée, le concessionnaire sera tenu de remettre gratuitement à la Collectivité, en état normal d'entretien, tous les ouvrages et équipements qui font partie intégrante de la gestion concédée.

Les installations financées par le concessionnaire et faisant partie intégrante de la gestion concédée, seront remises à la Collectivité moyennant, si ces biens ne sont pas amortis, une indemnité calculée à l'amiable ou à dire d'expert, en tenant compte notamment des conditions d'amortissement de ses biens. Cette indemnité sera payée dans le délai de trois mois suivant la remise. Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal.

REPRISE DES BIENS EN FIN DE CONTRAT

La Collectivité pourra reprendre, contre indemnités, les biens nécessaires à l'exploitation financés en tout ou partie par le concessionnaire et ne faisant pas partie intégrante de la gestion concédée.

Ces indemnités de reprise seront en fonction de l'amortissement technique, compte tenu des frais éventuels de remise en état.

Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal.

Au cours de l'exercice 2017, les investissements réalisés se sont élevés à 22 326 euros.

II.-1.8. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public

Ces engagements du concessionnaire résultent pour l'essentiel des frais de personnel tels que retracés dans les comptes d'exploitation relatifs à l'exercice 2017.

Tous les autres engagements pris par le concessionnaire tels qu'ils résultent des comptes d'exploitation peuvent indifféremment, au choix de la Collectivité, être repris par elle le moment venu ou résiliés par le Concessionnaire.

III.-Données financières

La partie financière du rapport annuel est constituée par l'analyse pour l'exercice considéré, du constat de l'exploitation et de sa composante financière, basée notamment sur les évolutions constatées par rapport aux exercices précédents quant aux postes et éléments du compte d'exploitation prévisionnel figurant en annexe à la convention (détail par nature des dépenses et des recettes).

Elle doit permettre de retracer la totalité des opérations afférentes à la gestion concédée et aux prestations annexes assurées par le concessionnaire.

Les charges prises en compte et qui doivent être décrites sont exclusivement celles liées à l'exploitation du service, dans le périmètre de la gestion concédée.

Les recettes mentionnées portent sur l'intégralité des sommes perçues par le concessionnaire, quelle que soit leur nature (vente de carburant, prestations annexes, ...). Elles s'apparentent au chiffre d'affaires de la gestion concédée.

Les termes « charges » ou « recettes » du concessionnaire, dans le contrat, portent sur la totalité des éléments de l'exploitation annuelle tels que retracés à l'occasion de l'établissement du compte d'exploitation prévisionnel.

III.-1.Evolution du compte de résultat

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions du compte de résultat entre les exercices 2017 et 2016 pour la seule activité relative à la Concession de Service Public.

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2017	31 décembre 2016	Variation 2017/ 2016
Ventes de marchandises	731 533	895 954	-18,4%
Production vendue	2 787 310	2 786 322	0,0%
Services			
Chiffre d'affaires de l'exercice	3 518 843	3 682 276	-4,4%
Production stockée	-	-	
Production immobilisée	-	-	
Subventions d'exploitation	-	-	
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	73 330	79 674	-8,0%
Autres produits de gestion courante	310	298	4,0%
Produits d'exploitation	3 592 483	3 762 248	-4,5%
Achats	596 920	749 581	-20,4%
Services extérieurs	721 602	728 262	-0,9%
Impôts & taxes	388 315	279 849	38,8%
Charges de personnel	1 082 589	1 080 855	0,2%
Autres charges de gestion courante	611 601	615 467	-0,6%
Dotations aux amortissements et provisions	150 029	85 073	76,4%
Charges d'exploitation	3 551 056	3 539 087	0,3%
Résultat d'exploitation	41 426	223 161	-81,4%
Produits financiers de participation	-	-	
Intérêts et produits assimilés	15 436	7 943	94,3%
Différences positives de change sur opérations financières	-	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
Reprises sur provisions	-	-	
Produits financiers	15 436	7 943	94,3%
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	
Intérêts et charges assimilés	1 615	-	
Différences négatives de change sur opérations financières	-	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
Charges financières	1 615	-	
Résultat financier	13 821	7 943	74,0%
Résultat courant	55 247	231 104	-76,1%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	636	4 023	
Produits de cessions d'actif	-	-	
Subventions investissement portées au résultat	-	-	
Autres produits exceptionnels	-	-	
Reprises de provisions	-	-	
Produits exceptionnels	636	4 023	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 998	5 440	
Valeurs comptables des actifs cédés	-	-	
Autres charges exceptionnelles	-	-	
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	-	-	
Charges exceptionnelles	35 998	5 440	
Résultat exceptionnel	(35 362)	(1 417)	
Résultat avant participation et impôt société	19 885	229 687	-91,3%
Participation salariés	-	-	
Intégration fiscale	-	-	
Impôt sur les sociétés	-	68 380	
Résultat net	19 885	161 307	-87,7%

Parmi les évolutions des postes du compte de résultat, il faut relever :

. Le chiffre d'affaires net s'établit à **3 518 843** euros contre **3 682 277** euros au titre de l'exercice précédent (-163 433 €), soit une baisse de 4,4 %.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué par les activités suivantes :

	2017	2016
- PORT	2 494 992 €	2 480 974 €
- ZONE DE CARENAGE	294 550 €	307 686 €
- CARBURANT	729 301 €	893 616 €

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à **3 477 417** euros sur l'exercice, contre **3 459 114** euros pour l'exercice précédent (+ 18 303 €), soit une hausse de 0,5 %. Ces charges ont évolué à l'inverse du chiffre d'affaire sur la période.

Compte tenu de la structure des activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **1 318 522** euros au 31/12/2017 contre **1 477 843** euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **388 315** euros au 31/12/2017 contre **279 849** euros pour l'exercice précédent.
- Les charges de personnel ressortent à **1 082 589** euros au 31/12/2017 contre **1 080 855** euros pour l'exercice précédent.
- Les autres charges de gestion courante ressortent à **611 601** euros au 31/12/2017 contre **615 467** euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **150 029** euros au 31/12/2017 contre **85 073** euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **13 821** euros contre **7 943** euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel est égal à une perte de **35 362** euros au 31/12/2017 contre une perte de **1 417** euros sur l'exercice précédent.

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés au 31/12/2017. Il était de **68 380** au 31/12/2016.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, l'exercice 2017 se solde par un bénéfice de **19 884** euros contre un bénéfice de **161 309** euros au titre du précédent exercice.

III.-2. Les conditions de révision des conditions financières

Les conditions de révision des conditions financières du contrat de gestion concédée sont prévues à son article 21 ci-après :

"La rémunération du concessionnaire issue de la grille tarifaire est réputée lui permettre d'assurer la gestion du service dans les conditions de la présente convention.

Ultérieurement, les tarifs pourront être modifiés dans les cas suivants :

- 1. Pour des motifs d'intérêt général par la Collectivité après avis du concessionnaire et du conseil portuaire,*
- 2. au 1er janvier de chaque année, par application de la formule de variation suivante aux tarifs initiaux :*

$$R_n = R_0 (0,15 + 0,85 \cdot \text{ind}(n) / \text{ind}(0))$$

dans laquelle :

R_n est la valeur de chacun des tarifs figurant à la grille tarifaire pour l'année n,

Ro est la valeur de chacun desdits tarifs dans la grille tarifaire à la signature de la convention, Ind (0) est la valeur au mois d'août de l'année n-1 de l'indice FSD2 – Frais et services divers – modèle de référence n°2 publié par Le Moniteur du bâtiment et des travaux publics ou dans toute autre publication.

3. A la demande du Concessionnaire dans les cas suivants :

. si le montant des impôts et redevances à la charge du concessionnaire varie de façon significative,

. si l'indice de référence est supprimé par l'INSEE.

Si, dans les trois mois à compter de la date de demande de révision présentée par l'une des parties, un accord n'est pas intervenu, il sera procédé à cette révision par une commission composée de trois membres dont l'un sera désigné par la Collectivité, l'autre par le Concessionnaire, le troisième par les deux premiers. Faut-il à ceux-ci de s'entendre dans un délai de quinze jours, la désignation du troisième membre sera faite par le Président du tribunal administratif de Toulon. Il en sera de même pour les membres qui n'auraient pas été désignés par les parties dans le même délai, à compter de l'expiration de la période de trois mois ci-dessus.

D'une manière générale, aucune modification des tarifs ou de la structure tarifaire ne pourra intervenir sans accord préalable et exprès de l'organe délibérant de la Collectivité. Il est précisé qu'en cas de difficulté dans l'application de la formule de révision ou des modalités de révision des tarifs, les derniers tarifs en vigueur seront prolongés autant que nécessaires. En aucun cas, il ne pourra y avoir carence."

L'exercice 2017 étant le premier exercice de la convention de quasi-régie, le Concessionnaire n'a pas eu à mettre en évidence la réalisation de l'une quelconque des hypothèses de révision des conditions financières du contrat à l'exception de l'évolution naturelle des conditions économiques représentée par la formule prévue au contrat.

III.-2.1. Annexe de l'article L.1411.3

En application de l'article L.1411.3 du code général des collectivités territoriales, une annexe est établie comportant compte rendu technique et financier.

Cette annexe comprend le compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

L'ensemble de ces éléments figurent au présent rapport ainsi qu'à ses annexes.

Les tarifs, déterminés par la Collectivité et évoluant ainsi que rappelés ci-dessus, sans autres recettes d'exploitation que celles issues de la gestion concédée ainsi que cela est retracé dans les comptes de l'exploitation, sont directement issus des grilles tarifaires 2017 et 2016 qui figurent en annexe 3 ci-dessous.

IV.-Données techniques

Au titre du compte-rendu contractuel, les éléments suivants sont apportés à la Commune :

1. Evolution de la fonctionnalité des ouvrages : Compte tenu de l'année de transition entre la Concession de Service Public et le contrat de quasi régie, des montants peu importants ont été alloués dans le budget de l'exercice pour des travaux d'envergure, cf. Annexe 2.
En revanche, des travaux d'entretien courant ont été réalisés, la liste ci-dessous en fait état :
 - Nettoyage de toutes les pannes,
 - Révision des pannes après la saison estivale,
 - Travaux sous-marins et travaux correctifs tels les déplacements de chaînes et autres réglages.
2. Pour les indicateurs détaillés par rubriques de la grille tarifaire, et leur évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées...), il convient de se reporter à l'annexe 4 ci-après.
3. Pour les principaux incidents, il a été précisé que rien de majeur n'est intervenu sur l'exercice 2017. Des faits mineurs et courants dans ce type d'activité se sont produits tels qu'indiqués en Annexe 1.
4. Pour les insuffisances des ouvrages pour satisfaire à l'évolution des besoins des usagers ou à la réglementation, il est indiqué que des améliorations dans les services apportés la nuit ont continués d'être opérées, ainsi que la mise à disposition pendant toute la période estivale de "saisonniers". Le but étant de développer un service de qualité et supprimer toute attente pour les usagers.
5. Pour la liste détaillée des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations réalisés pendant l'exercice et à prévoir pour les exercices à venir (quantitatif, qualitatif, et montants), se reporter également à l'annexe 2.

Ces éléments figurent, en sus des précisions apportées ici, dans l'annexe 2.

V.-Qualité du service

Tant en application des dispositions correspondantes du code général des collectivités territoriales (*l'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle*) que du contrat :

Les données sur la qualité du service comprennent :

- . Le nombre de réclamations consignées dans le cahier de réclamations, elles sont au nombre de 4 sur 2017 contre 6 sur 2016 contre 9 sur 2014 contre 5 sur 2013 et 18 sur 2012, essentiellement l'été et concernent l'état des sanitaires,
- . Le nombre d'usagers en attente de location de longue durée d'un emplacement, ils sont au nombre de 517 à fin 2017 contre à fin 531 sur 2016,
- . Les origines de chaque incident mentionné au paragraphe précédent ;
- . Le nombre de créances irrécouvrables à plus de trois mois et, le cas échéant, les contentieux en cours avec des usagers,

Il est rendu compte en annexe de l'ensemble de ces éléments et notamment en annexe 4 ci-dessous.

Il sera souligné que les indicateurs de performance spécifiques n'ont pas été arrêtés à ce jour compte tenu de la difficulté actuelle d'apprécier la pertinence de ceux-ci pour caractériser la qualité du service et compte tenu également de la période de mise en place de nouveaux équipements (station d'avitaillement notamment).

VI.-Conclusion

L'activité du "Port amodié et Port Public" relatives à la Concession de Service Public est en légère baisse sur l'exercice 2017 par rapport à 2016 : 4,4 %. Il est à noter que l'activité "Carénage" est en partie responsable de cette baisse : - 4,3 % et l'activité "Carburant", quant à elle, est en forte baisse, suite à l'avarie intervenue sur l'exercice : -18,5 %.

Le résultat net de l'activité "Port amodié et Port Public" s'est élevé à 195 k€ et est en baisse par rapport à 2016 (226 k€). Cela est dû à une légère hausse des charges imputables à cette activité et à la charge d'impôts et taxes sur l'exercice. Celui relatif à la zone de carénage est une perte nette de 187 k€, contre un résultat négatif de 100 k€ en 2016, soit un accroissement de la perte sur l'exercice de plus de 80 %. Ce dernier s'est donc détérioré par rapport à l'exercice précédent. L'activité "Carburant", quant à elle réalise sur l'exercice un résultat net de 12 k€ sur l'exercice contre 34 k€ en 2016. Les ventes ont chuté, mais les charges imputables à cette activité également.

Au global, l'activité du port de Bandol est en baisse de plus de 4 % sur l'exercice contre une hausse sur l'exercice de 1 % sur l'exercice antérieur. Un effort particulier est porté désormais pour assurer des services de qualité, améliorer les installations et les rénover lorsque cela est nécessaire afin de satisfaire le plus grand nombre d'usagers.

Enfin, l'année 2017 a été le premier exercice d'exploitation du contrat de concession de service public.

VII.-Annexes

1.

Principaux incidents survenus et actions correctives (2017)

2.

Liste des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations (2017).

3.

Grille tarifaire 2017

Grille tarifaire 2016

4.

Tableau du nombre des nuitées

Tableau des Ventes par activité

Tableau des cessions de postes

Nombre de contrats en cours ventilés par mois relatifs à 2017

Provisions clients douteux 31.12.2017

5.

Soldes intermédiaires de gestion de la société au 31/12/2017 par activité.

Annexe 1 Principaux incidents survenus et actions correctives (2017)

Il y a eu un incident majeur sur l'exercice 2017.

Un sinistre a fait l'objet d'une déclaration aux compagnies d'assurance. Le 30 juin 2017, sont entrés 2 000 litres d'eau dans la cuve carburant (essence sans plomb) de la capitainerie, suite à la rupture d'un coude immergé du fait de la corrosion. Il n'y a pas eu de distribution de SP95 jusqu'à début août. Suite à cette avarie, cinq sinistres ont été recensés chez les plaisanciers pour un total de 2 932 euros HT.

Les actions correctives ont été le pompage et les réparations pour un total de 11 000 euros HT.

En outre, la SOGEBEA a eu à déplorer quelques incidents mineurs, tels des ruptures de mouillages entraînant des dommages légers sur des bateaux à quai et des dommages un peu plus conséquent sur le quai de la capitainerie.

Annexe 2 Dépenses de maintenance et de travaux (2017)

La liste des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations réalisés pendant l'exercice et ceux prévus pour l'exercice à venir.

- Achat d'un moteur neuf de 100 cv pour une embarcation,
- La SOGEBEA a consacré 56 533 euros à des travaux sous-marins, essentiellement des travaux correctifs
 - 76 Interventions légères (déplacements de chaînes, réglages, fixations d'organes HS, inspections), pour un montant total de 6 840 euros,
 - 142 Changement complet de ligne de mouillage (pendilles, bouts plombés), création de mouillages nouveaux pour la prudhommie ou SNB pour un total de 40 000 euros,
 - 10 Interventions lourdes sur corps morts ou chaînes mères pour un total de 11 000 euros,
 - Dépollution en une action annuelle de 8 000 euros.
- Pour l'année à venir, les travaux ou achats prévus sont : le changement de la grue Valla, la rénovation de la WiFi sur le port, l'arrivée de la fibre optique, la réparation de la station carburant avec pompage de l'eau dans la fosse et remplacement des plateaux, le lancement du marché de rénovation complète de la station carburant, le changement des bornes et la réhabilitation de la capitainerie.

SEJOUR SUR AIRE DE CARENAGE 1er janvier 2016

MANUTENTION		SEJOUR SUR AIRE DE CARENAGE				
Montée ou descente par opération		longueur jusqu'à	JOUR		MOIS	
HT	TTC		HT	TTC	HT	TTC
<i>Matériel de calage compris</i>						
18,44	22,12	5 m	7,68	9,22	124,95	149,94
29,70	35,64	6 m	10,75	12,90	170,01	204,01
34,82	41,79	7 m	15,36	18,44	236,58	283,90
39,94	47,93	8 m	17,41	20,89	272,43	326,91
57,35	68,82	9 m	20,48	24,58	325,69	390,82
75,79	90,95	10 m	20,48	24,58	325,69	390,82
93,20	111,84	11 m	22,53	27,04	364,60	437,52
111,63	133,96	12 m	25,60	30,73	417,86	501,43
129,05	154,85	13 m	30,21	36,26	484,43	581,32
147,48	176,98	14 m	30,21	36,26	484,43	581,32
165,92	199,10	15 m	35,85	43,02	559,20	671,03
184,35	221,22	16 m	35,85	43,02	559,20	671,03
200,74	240,88	17 m	44,04	52,85	698,48	838,18
271,40	325,69	18 m	50,70	60,84	815,24	978,28
285,74	342,89	19 m				
302,13	362,56	20 m				
317,49	380,99	21 m				
Pour la période du 01/03 au 31/08 Franchise : 2 jours <u>Jour de montée - Jour de descente</u> + gratuité d'un jour de stationnement						
Pour la période du 01/09 au 29/02 Franchise : 2 jours <u>Jour de montée - Jour de descente</u> + gratuité de 8 jours de stationnement						
Tarif au mois : uniquement du 01/09 au 31/01						

Calage

jusqu'à 7,99 m	HT 15,36	TTC 18,44
de 8 m > 9,99 m	HT 25,60	TTC 30,73
de 10 m > 13,99 m	HT 40,97	TTC 49,16
de 14 m > 16,99 m	HT 76,81	TTC 92,18
de 17 m et +	HT 122,90	TTC 147,48
Immobilisation TRAVELIFT 12 H - 14 H	HT 83,33	TTC 100,00
Immobilisation TRAVELIFT nuit	HT 125,00	TTC 150,00
<i>Minimum de facturation</i>	HT 40,97	TTC 49,16
Immobilisation VALLA 12 H - 14 H	HT 40,97	TTC 49,16
<i>Minimum de facturation</i>	HT 25,60	TTC 30,73

Tenue dans les sangles pour travaux autres que carénage entre 12 h et 14 h : 1 Immobilisation
L'immobilisation est considérée sans personnel du port à disposition pour manoeuvrer.

Pose/Dépose Moteur - Matage/dématage

- jusqu'à 7,99 m	HT 35,85	TTC 43,02 forfait 1/2 h
- de 8 m à 14,99 m	HT 40,97	TTC 49,16 forfait 1/2 h
- de 15 m à 16,99 m	HT 81,93	TTC 98,32 forfait 1/2 h
- de 17 m à 21 m	HT 102,42	TTC 122,90 forfait 1/2 h

Remorquage dans le Port

- jusqu'à 7,99	HT 61,45	TTC 73,74 1 heure
- de 8 m à 14,99 m	HT 76,81	TTC 92,18 1 heure
- de 15 m à 21 m et plus	HT 92,18	TTC 110,61 1 heure

Lavage sur remorque	HT 19,82	TTC 23,79
Pompes	HT 71,69	TTC 86,03 forfait 1 heure
Main d'œuvre	HT 46,09	TTC 55,31 / heure

Le séjour sur terre plein n'est possible qu'en fonction des places libres. Le terre plein doit être laissé propre après travaux. Un forfait nettoyage de 49,16 EUROS TTC pourra être perçu.

L'opération de manutention comprend la mise à disposition de l'engin et de l'agent chargé de la conduite. La mise en place des élingues et sangles, le calage du bateau sur le terre plein, sont assurés sous la responsabilité de l'utilisateur.

IL EST INTERDIT DE STATIONNER SUR L'AIRE DE CARENAGE

SEJOUR SUR AIRE DE CARENAGE 1er janvier 2017

MANUTENTION		SEJOUR SUR AIRE DE CARENAGE				
Montée ou descente par opération		longueur jusqu'à	JOUR		MOIS	
HT	TTC		HT	TTC	HT	TTC
			<i>Matériel de calage compris</i>			
18,44	22,12	5 m	7,68	9,22	124,95	149,94
29,70	35,64	6 m	10,75	12,90	170,01	204,01
34,82	41,79	7 m	15,36	18,44	236,58	283,90
39,94	47,93	8 m	17,41	20,89	272,43	326,91
57,35	68,82	9 m	20,48	24,58	325,69	390,82
75,79	90,95	10 m	20,48	24,58	325,69	390,82
93,20	111,84	11 m	22,53	27,04	364,60	437,52
111,63	133,96	12 m	25,60	30,73	417,86	501,43
129,05	154,85	13 m	30,21	36,26	484,43	581,32
147,48	176,98	14 m	30,21	36,26	484,43	581,32
165,92	199,10	15 m	35,85	43,02	559,20	671,03
184,35	221,22	16 m	35,85	43,02	559,20	671,03
200,74	240,88	17 m	44,04	52,85	698,48	838,18
271,40	325,69	18 m	50,70	60,84	815,24	978,28
285,74	342,89	19 m				
302,13	362,56	20 m				
317,49	380,99	21 m				
			<i>Pour la période du 01/03 au 31/08</i> Franchise : 2 jours <u>Jour de montée - Jour de descente</u> + gratuité d'un jour de stationnement			
			<i>Pour la période du 01/09 au 28/02</i> Franchise : 2 jours <u>Jour de montée - Jour de descente</u> + gratuité de 8 jours de stationnement			
			Tarif au mois : uniquement du 01/09 au 31/01			

Calage

jusqu'à 7,99 m	HT 15,36	TTC 18,44
de 8 m > 9,99 m	HT 25,60	TTC 30,73
de 10 m > 13,99 m	HT 40,97	TTC 49,16
de 14 m > 16,99 m	HT 76,81	TTC 92,18
de 17 m et +	HT 122,90	TTC 147,48
Immobilisation TRAVELIFT 12 H - 14 H	HT 83,33	TTC 100,00
Immobilisation TRAVELIFT nuit	HT 125,00	TTC 150,00
<i>Minimum de facturation</i>	HT 40,97	TTC 49,16
Immobilisation VALLA 12 H - 14 H	HT 40,97	TTC 49,16
<i>Minimum de facturation</i>	HT 25,60	TTC 30,73

Tenue dans les sangles pour travaux autres que carénage entre 12 h et 14 h : 1 Immobilisation
L'immobilisation est considérée sans personnel du port à disposition pour manœuvrer.

Pose/Dépose Moteur - Matage/dématage

- jusqu'à 7,99 m	HT 35,85	TTC 43,02 forfait 1/2 h
- de 8 m à 14,99 m	HT 40,97	TTC 49,16 forfait 1/2 h
- de 15 m à 16,99 m	HT 81,93	TTC 98,32 forfait 1/2 h
- de 17 m à 21 m	HT 102,42	TTC 122,90 forfait 1/2 h

Remorquage dans le Port

- jusqu'à 7,99	HT 61,45	TTC 73,74 1 heure
- de 8 m à 14,99 m	HT 76,81	TTC 92,18 1 heure
- de 15 m à 21 m et plus	HT 92,18	TTC 110,61 1 heure

Lavage sur remorque	HT 19,82	TTC 23,79
Pompage	HT 71,69	TTC 86,03 forfait 1 heure
Main d'œuvre	HT 46,09	TTC 55,31 / heure

Le séjour sur terre plein n'est possible qu'en fonction des places libres. Le terre plein doit être laissé propre après travaux. Un forfait nettoyage de 49,16 EUROS TTC pourra être perçu.

L'opération de manutention comprend la mise à disposition de l'engin et de l'agent chargé de la conduite. La mise en place des élingues et sangles, le calage du bateau sur le terre plein, sont assurés sous la responsabilité de l'utilisateur.

IL EST INTERDIT DE STATIONNER SUR L'AIRE DE CARENAGE

CA des passages en escale et en mensuel
(Evolutions mensuelles et annuelles)

	2014		2015		2016		2017		# 2016/2017		# % 2016/2017	
	Escales	Mensuels	Escales	Mensuels	Escales	Mensuels	Escales	Mensuels	Escales	Mensuels	Escales	Mensuels
janvier	1 560,44	37 938,52	1 511,38	61 655,18	1 215,00	82 171,07	633,52	79 583,49	-581,48	-2 587,58	-47,86%	-3,15%
février	1 607,76	21 366,63	2 454,23	14 828,19	1 805,52	9 948,56	699,34	6 971,95	-1 106,18	-2 976,61	-61,27%	-29,92%
mars	2 903,22	4 903,00	2 290,05	12 853,49	3 987,59	5 977,73	2 347,88	19 698,73	-1 639,71	13 721,00	-41,12%	229,54%
avril	5 728,54	6 583,16	4 580,60	10 340,27	5 705,30	1 217,50	5 984,15	71 385,97	278,85	70 168,47	4,89%	5763,32%
mai	24 029,25	22 439,86	9 992,07	1 604,07	11 866,12	62 898,30	10 191,23	8 105,96	-1 674,89	-54 792,34	-14,11%	-87,11%
juin	30 849,01	31 678,75	21 887,97	19 036,25	25 968,63	12 696,72	28 863,33	36 899,39	2 894,70	24 202,67	11,15%	190,62%
juillet	69 051,03	41 883,34	51 816,22	88 276,38	56 648,12	59 616,21	55 183,13	2 874,63	-1 464,99	-56 741,58	-2,59%	-95,18%
août	79 642,54	17 612,24	80 508,88	23 866,27	60 801,12	2 544,00	63 163,69	15 946,38	2 362,57	13 402,38	3,89%	526,82%
septembre	18 934,89	7 078,02	21 142,29	16 598,80	21 016,34	17 763,74	25 725,11	65 332,08	4 708,77	47 568,34	22,41%	267,78%
octobre	12 068,43	60 036,79	7 527,37	50 137,81	7 682,86	55 163,29	6 377,95	2 425,51	-1 304,91	-52 737,78	-16,98%	-95,60%
novembre	3 967,45	14 196,21	3 236,78	16 624,63	2 836,27	18 792,79	7 650,21	18 891,74	4 813,94	98,95	169,73%	0,53%
décembre	3 354,41	13 447,81	1 727,00	12 084,38	2 091,01	374,18	3 235,61	92,39	1 144,60	-281,79	54,74%	-75,31%
Total	253 696,97	279 164,33	208 674,84	327 905,72	201 623,88	329 164,09	210 055,15	328 208,22	8 431,27	-955,87		

	annuels pp		annuels amodiataires	
	2016	2017	2016	2017
janvier	1 360 070,80	1 347 876,76	484 721,05	472 051,22
février	12 925,58	653,96	-9 352,59	
mars	-25,47	2 980,55	0,00	
avril	-1 395,36	2 110,26		
mai	2 743,45	19 325,54	-74,65	
juin	2 705,95	2 685,60	-1 210,69	
juillet	-27,75	1 389,68		
août	1 376,27	1 557,69		
septembre	257,33	218,40		
octobre	594,01	-1 914,88		
novembre	5 040,65	8 899,41		
décembre		5 508,44		
Total	1 384 265,46	1 391 291,41	474 083,12	472 051,22

LIBELLE	CARBURANT	CARENAGE	PORT	TOTAL
AMODIATIONS PROFESSIONNELLES	0,00	0,00	48 254,40	48 254,40
AUTRES PRODUITS ZONE CARENAGE	0,00	6 616,30	0,00	6 616,30
CALAGE	0,00	26 131,91	0,00	26 131,91
CALAGE EXO	0,00	138,28	0,00	138,28
FORFAIT ARTISAN	0,00	0,00	1 966,76	1 966,76
IMMO GRUE VALLA EXO	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMO MENETER EXO	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOB GRUE VALLA	0,00	670,90	0,00	670,90
IMMOB MENETER	0,00	8 605,88	0,00	8 605,88
LAVAGE/REMORQUE	0,00	59,49	0,00	59,49
LOC PASSAGES EXO	0,00	0,00	475,86	475,86
LOC PERMANENTS EXO	0,00	0,00	0,00	0,00
LOC PP MENSUELS	0,00	0,00	320 494,98	320 494,98
LOC PP PASSAGES	0,00	0,00	209 579,29	209 579,29
LOC PP SEJOUR EXO	0,00	0,00	7 713,24	7 713,24
LOCATIONS ANNUELLES PP	0,00	0,00	1 391 291,41	1 391 291,41
MONTEE DESCENTE	0,00	197 564,42	0,00	197 564,42
MONTEE DESCENTE EXO	0,00	903,31	0,00	903,31
PRODUITS DIVERS PAM	0,00	0,00	5 416,45	5 416,45
REDEV AMODIATAIRES	0,00	0,00	472 051,22	472 051,22
REMORQUAGE	0,00	0,00	2 415,37	2 415,37
REMORQUAGE EXO	0,00	0,00	19,21	19,21
RESERVATION ANNULEE	0,00	0,00	208,33	208,33
STATION ZONE EXO	0,00	409,76	0,00	409,76
STATIONNEMENT SUR ZONE	0,00	53 226,13	0,00	53 226,13
VENTES DOUCHES	0,00	0,00	6 419,02	6 419,02
COMMISSION BOISSONS	0,00	0,00	650,15	650,15
GO DETAXE	6 115,10	0,00	0,00	6 115,10
GO DETAXE PARTIELLE	12 826,97	0,00	0,00	12 826,97
GO TAXE	356 327,79	0,00	0,00	356 327,79
LIVRAISON BATEAUX GO A QUAI	65 366,89	0,00	0,00	65 366,89
SP95 TAXE	261 636,32	0,00	0,00	261 636,32
SP98 DETAXE	3 802,21	0,00	0,00	3 802,21
SP98 DETAXE PARTIELLE	23 207,08	0,00	0,00	23 207,08
VENTE CARTES DOUCHE	0,00	0,00	1 519,84	1 519,84
VENTE HUILE	10,00	0,00	0,00	10,00
VENTE PRISES ELECTRIQUES	0,00	0,00	62,50	62,50
VENTES LUBRIFIANT	8,33	0,00	0,00	8,33
COMMISSION REVENUS LOCATIFS	-	-	13 458,31	13 458,31
PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	-	224,00	12 995,41	13 219,41
Total général	729 301	294 550	2 494 992	3 518 843

CA des passages en escale et en mensuel
(Evolutions mensuelles et annuelles)

	2014		2015		2016		2017		# 2016/2017		# % 2016/2017	
	Escales	Mensuels	Escales	Mensuels	Escales	Mensuels	Escales	Mensuels	Escales	Mensuels	Escales	Mensuels
janvier	1 560,44	37 938,52	1 511,38	61 655,18	1 215,00	82 171,07	633,52	79 583,49	-581,48	-2 587,58	-47,86%	-3,15%
février	1 607,76	21 366,63	2 454,23	14 828,19	1 805,52	9 948,56	699,34	6 971,95	-1 106,18	-2 976,61	-61,27%	-29,92%
mars	2 903,22	4 903,00	2 290,05	12 853,49	3 987,59	5 977,73	2 347,88	19 698,73	-1 639,71	13 721,00	-41,12%	229,54%
avril	5 728,54	6 583,16	4 580,60	10 340,27	5 705,30	1 217,50	5 984,15	71 385,97	278,85	70 168,47	4,89%	5763,32%
mai	24 029,25	22 439,86	9 992,07	1 604,07	11 866,12	62 898,30	10 191,23	8 105,96	-1 674,89	-54 792,34	-14,11%	-87,11%
juin	30 849,01	31 678,75	21 887,97	19 036,25	25 968,63	12 696,72	28 863,33	36 899,39	2 894,70	24 202,67	11,15%	190,62%
juillet	69 051,03	41 883,34	51 816,22	88 276,38	56 648,12	59 616,21	55 183,13	2 874,63	-1 464,99	-56 741,58	-2,59%	-95,18%
août	79 642,54	17 612,24	80 508,88	23 866,27	60 801,12	2 544,00	63 163,69	15 946,38	2 362,57	13 402,38	3,89%	526,82%
septembre	18 934,89	7 078,02	21 142,29	16 598,80	21 016,34	17 763,74	25 725,11	65 332,08	4 708,77	47 568,34	22,41%	267,78%
octobre	12 068,43	60 036,79	7 527,37	50 137,81	7 682,86	55 163,29	6 377,95	2 425,51	-1 304,91	-52 737,78	-16,98%	-95,60%
novembre	3 967,45	14 196,21	3 236,78	16 624,63	2 836,27	18 792,79	7 650,21	18 891,74	4 813,94	98,95	169,73%	0,53%
décembre	3 354,41	13 447,81	1 727,00	12 084,38	2 091,01	374,18	3 235,61	92,39	1 144,60	-281,79	54,74%	-75,31%
Total	253 696,97	279 164,33	208 674,84	327 905,72	201 623,88	329 164,09	210 055,15	328 208,22	8 431,27	-955,87		

	annuels pp		annuels amodiataires	
	2016	2017	2016	2017
janvier	1 360 070,80	1 347 876,76	484 721,05	472 051,22
février	12 925,58	653,96	-9 352,59	
mars	-25,47	2 980,55	0,00	
avril	-1 395,36	2 110,26		
mai	2 743,45	19 325,54	-74,65	
juin	2 705,95	2 685,60	-1 210,69	
juillet	-27,75	1 389,68		
août	1 376,27	1 557,69		
septembre	257,33	218,40		
octobre	594,01	-1 914,88		
novembre	5 040,65	8 899,41		
décembre		5 508,44		
Total	1 384 265,46	1 391 291,41	474 083,12	472 051,22

Annexe 4.5

Déterminé sur le solde impayés Aliz + 365 j => 100%
entre 181 et 365 j => 80%
entre 91 et 180 j => 50%

Somme de Provision 31/12/16

	31/12/2016			Total 31/12/2016	31/12/2017			Total 31/12/2017	Dotation	Reprise
	0,5	0,8	1		0,5	0,8	1			
Carburant	146,33			146,33	1 796,30			1 796,30	1 796,30	146,33
Plaisancier 1					1 796,30			1 796,30	1 796,30	
Plaisancier 2					0,00			0,00		146,33
Plaisancier 3	146,33			146,33						16,39
Plaisancier 4	59,91	1 167,34	11 551,87	12 779,12	520,22	3 285,05	4 619,84	8 425,11	3 807,84	8 161,85
Plaisancier 5						16,39		16,39		7 007,82
Plaisancier 6			7 077,46	7 077,46	69,63			69,63		80,08
Plaisancier 7					80,08			80,08	80,08	
Plaisancier 8					325,18	1 891,44		2 216,62	2 216,62	
Plaisancier 9		319,03		319,03						319,03
Plaisancier 10			35,37	35,37			35,37	35,37		
Plaisancier 11			39,94	39,94				39,94		
Plaisancier 12	19,97			19,97				39,94	19,97	
Plaisancier 13						61,45		61,45	61,45	
Plaisancier 14			99,35	99,35			99,35	99,35		
Plaisancier 15						63,50		63,50	63,50	
Plaisancier 16			1 658,80	1 658,80			1 658,80	1 658,80		
Plaisancier 17			1 926,78	1 926,78	1 040,89		1 926,78	2 967,66	1 040,89	
Plaisancier 18			304,18	304,18				304,18		
Plaisancier 19		358,40		358,40						358,40
Plaisancier 20		440,75	35,85	476,60						476,60
Plaisancier 21						211,39		211,39	211,39	
Plaisancier 22					0,00			0,00		
Plaisancier 23			19,88	19,88			19,88	19,88		
Plaisancier 24	39,94			39,94			79,88	79,88		39,94
Plaisancier 25					45,33			45,33	45,33	
Plaisancier 26					0,00			0,00		
Plaisancier 27		49,16		49,16			61,45	61,45	12,29	
Plaisancier 28					0,00			0,00		
Plaisancier 29			354,28	354,28			354,28	354,28		
PORT PUBLIC	4 318,93	32 780,15	37 387,52	74 486,60	4 447,60	6 718,22	34 527,55	45 693,37	16 887,62	45 680,85
Plaisancier 30					182,37			182,37	182,37	
Plaisancier 31					222,88			222,88	222,88	
Plaisancier 32		0,00		0,00						
Plaisancier 33		0,00		0,00						
Plaisancier 34			266,07	266,07			266,07	266,07		
Plaisancier 35					110,68			110,68	110,68	
Plaisancier 36	1 598,57		4 236,24	5 834,81						5 834,81
Plaisancier 37					28,58			28,58	28,58	
Plaisancier 38					19,56			19,56	19,56	
Plaisancier 39		485,19		485,19						485,19
Plaisancier 40	21,90			21,90			43,81	43,81	21,90	
Plaisancier 41						0,00	0,00	0,00		
Plaisancier 42		243,29		243,29						243,29
Plaisancier 43						454,99		454,99	454,99	
Plaisancier 44						0,00		0,00		
Plaisancier 45	20,66			20,66						20,66
Plaisancier 46			5 525,09	5 525,09			5 525,09	5 525,09		
Plaisancier 47		877,79		877,79						877,79
Plaisancier 48		434,45	407,29	841,74			950,35	950,35	108,61	
Plaisancier 49			35,90	35,90			35,90	35,90		
Plaisancier 50			614,68	614,68	53,52			53,52		561,17
Plaisancier 51	0,00			0,00			25,06	25,06	25,06	
Plaisancier 52	499,22			499,22	1 500,11		998,43	2 498,55	1 999,33	
Plaisancier 53						817,21		817,21	817,21	
Plaisancier 54						445,13		445,13	445,13	
Plaisancier 55						393,35		393,35	393,35	
Plaisancier 56						385,55		385,55	385,55	
Plaisancier 57	0,00			0,00			22,26	22,26	22,26	
Plaisancier 58			351,20	351,20			351,20	351,20		
Plaisancier 59		0,00		0,00						
Plaisancier 60						1 122,09		1 122,09	1 122,09	
Plaisancier 61			172,54	172,54			172,54	172,54		
Plaisancier 62						0,00		0,00		
Plaisancier 63						51,09		51,09	51,09	
Plaisancier 64			150,86	150,86						150,86
Plaisancier 65						0,00		0,00		
Plaisancier 66	245,85			245,85		393,35		393,35	147,51	
Plaisancier 67						87,37		87,37	87,37	
Plaisancier 68			107,77	107,77			107,77	107,77		
Plaisancier 69					0,00			0,00		
Plaisancier 70			0,00	0,00						
Plaisancier 71		66,67		66,67		454,99	83,33	538,32	471,65	
Plaisancier 72			1 160,21	1 160,21			1 160,21	1 160,21		
Plaisancier 73			510,95	510,95			510,95	510,95		
Plaisancier 74			493,86	493,86			493,86	493,86		
Plaisancier 75	21,75			21,75						21,75
Plaisancier 76						72,62		72,62	72,62	
Plaisancier 77			132,03	132,03			132,03	132,03		
Plaisancier 78			0,00	0,00			0,00	0,00		
Plaisancier 79		77,11		77,11			96,39	96,39	19,28	
Plaisancier 80			125,24	125,24			125,24	125,24		
Plaisancier 81	0,00			0,00			16,53	16,53	16,53	
Plaisancier 82						350,25		350,25	350,25	
Plaisancier 83		0,00		0,00						
Plaisancier 84					23,39			23,39	23,39	
Plaisancier 85	301,28		826,63	301,28			1 236,80	1 236,80	410,18	301,28
Plaisancier 86			826,63	826,63						
Plaisancier 87		588,15		588,15		534,69		534,69		53,47
Plaisancier 88						0,00		0,00		
Plaisancier 89	22,81			22,81						22,81
Plaisancier 90			83,71	83,71			83,71	83,71		
Plaisancier 91		0,00		0,00			0,00	0,00		
Plaisancier 92	0,00			0,00			0,00	0,00		
Plaisancier 93					0,00			0,00		
Plaisancier 94	0,00			0,00			0,00	0,00		
Plaisancier 95	15,30			15,30			30,59	30,59	15,30	
Plaisancier 96					1 326,39			1 326,39	1 326,39	
Plaisancier 97		686,15		686,15						686,15
Plaisancier 98			8 752,69	8 752,69						8 752,69
Plaisancier 99			15,93	15,93			15,93	15,93		
Plaisancier 100		2 430,23		2 430,23			3 479,62	3 479,62	1 049,39	
Plaisancier 101			312,98	312,98			312,98	312,98		
Plaisancier 102	18,68	104,61		123,30			168,13	168,13	44,84	
Plaisancier 103		345,29	916,21	1 261,49			1 347,82	1 347,82	86,32	

Plaisancier 104				0,00			0,00		
Plaisancier 105									
Plaisancier 106	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		
Plaisancier 107						80,91	80,91	80,91	
Plaisancier 108				651,28			651,28	651,28	
Plaisancier 109		1 195,10	1 195,10						1 195,10
Plaisancier 110	245,85		245,85		393,35		393,35	147,51	
Plaisancier 111	0,00		0,00			0,00	0,00		
Plaisancier 112	0,00		0,00						
Plaisancier 113		446,05	187,28	633,34		744,85	744,85	111,51	
Plaisancier 114					22,13		22,13	22,13	
Plaisancier 115		1 407,94	1 407,94			1 407,94	1 407,94		
Plaisancier 116					23,65		23,65	23,65	
Plaisancier 117			96,04	96,04		96,04	96,04		
Plaisancier 118					38,03		38,03	38,03	
Plaisancier 119		338,78	338,78						338,78
Plaisancier 120				0,00			0,00		
Plaisancier 121		64,22	64,22			80,28	80,28	16,06	
Plaisancier 122	0,00		0,00						
Plaisancier 123				69,45			69,45	69,45	
Plaisancier 124		0,00	0,00			18,53	18,53	18,53	
Plaisancier 125					70,71		70,71	70,71	
Plaisancier 126	213,00		213,00			266,25	266,25	53,25	
Plaisancier 127		151,60	151,60			151,60	151,60		
Plaisancier 128				0,00			0,00		
Plaisancier 129		3 245,08	3 245,08			3 245,08	3 245,08		
Plaisancier 130		0,00	0,00						
Plaisancier 131				138,30			138,30	138,30	
Plaisancier 132		123,35	123,35			154,18	154,18	30,84	
Plaisancier 133			1 939,95	1 939,95		5 788,81	5 788,81	3 848,86	
Plaisancier 134	19,41		19,41						19,41
Plaisancier 135	1 287,68	12 247,70	13 535,38	0,00			0,00		13 535,38
Plaisancier 136					33,37		33,37	33,37	
Plaisancier 137					126,43		126,43	126,43	
Plaisancier 138		318,04	318,04			318,04	318,04		
Plaisancier 139		140,43	140,43			140,43	140,43		
Plaisancier 140		0,00	0,00			0,00	0,00		
Plaisancier 141		9 994,21	9 994,21						9 994,21
Plaisancier 142			26,46	26,46		26,46	26,46		
Plaisancier 143	0,00		0,00						
Plaisancier 144		1 221,70	1 221,70						1 221,70
Plaisancier 145		452,46	76,56	529,02					529,02
Plaisancier 146					53,03		53,03	53,03	
Plaisancier 147		748,41	748,41						748,41
Plaisancier 148			1 182,11	1 182,11		1 182,11	1 182,11		
Plaisancier 149					31,53		31,53	31,53	
Plaisancier 150	454,99	1 149,32	1 604,30		454,99	1 718,05	2 173,04	568,73	
Plaisancier 151	15,11		15,11			18,88	18,88	3,78	
Plaisancier 152			635,40	635,40		635,40	635,40		
Plaisancier 153		121,26	121,26			151,58	151,58	30,32	
Plaisancier 154				0,00			0,00		
Plaisancier 155						138,79	138,79	138,79	
Plaisancier 156		86,96	86,96						86,96
Plaisancier 157		351,18	351,18			351,18	351,18		
Plaisancier 158	0,00		0,00			19,57	19,57	19,57	
Plaisancier 159				29,39			29,39	29,39	
Plaisancier 160			0,00	0,00			0,00		
Total général	4 525,18	33 947,49	48 939,39	87 412,06	6 764,12	10 003,27	39 147,39	55 914,78	-31 497,27

SOGEBA - COMPARATIFS 2015-2016-2017

QUASI-REGIE

Rubriques	PORT PUBLIC					CARENAGE				
	REEL 2015	REEL 2016	REEL 2017	BUDGET 2017	BUDGET 2018	REEL 2015	REEL 2016	REEL 2017	BUDGET 2017	BUDGET 2018
Ventes de marchandises	7 172	2 338	2 232	8 952	2 300	0	0			
- Coût d'achat des marchandises	-1 721	-2 762	0	-2 952	0	0	0	-89 365		
MARGE COMMERCIALE	5 451	-424	2 232	6 000	2 300	0	0	-89 365	0	0
Production vendue	2 468 869	2 478 636	2 492 759	2 466 359	2 449 000	288 295	307 686	294 550	290 683	306 000
+ Production stockée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Destockage de production	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Production immobilisée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 468 869	2 478 636	2 492 759	2 466 359	2 449 000	288 295	307 686	294 550	290 683	306 000
PRODUCTION + VENTES	2 476 041	2 480 974	2 494 992	2 475 311	2 451 300	288 295	307 686	294 550	290 683	306 000
- Coût d'achat des marchandises	-1 721	-2 762	0	-2 952	-1 300	0	0			
- Consommation provenance tiers	-590 795	-616 649	-606 627	-599 210	-612 970	-100 643	-83 023	-89 365	-44 868	-87 157
VALEUR AJOUTEE	1 883 525	1 861 563	1 888 365	1 873 149	1 837 030	187 653	224 663	205 186	245 815	218 843
+ Subventions d'exploitation										
- Impôts et taxes	-255 390	-260 258	-362 582	-373 243	-365 388	-15 237	-16 642	-21 571	-21 032	-23 936
- Charges de personnel	-780 619	-775 172	-790 702	-697 975	-829 084	-251 137	-279 052	-267 866	-229 377	-273 356
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	847 516	826 132	735 081	801 931	642 558	-78 721	-71 030	-84 252	-4 594	-78 449
+ Reprises, transfert charges	75 349	75 998	48 446	4 652	1 200	24 539	2 096	8 162	0	0
+ Autres produits	78	239	266	174	261	0	0	0	0	0
- Dot amortis., dépréc., provisions	-90 595	-67 669	-72 491	-29 822	-28 910	-12 735	-6 980	-49 375	-4 640	-4 497
- Autres charges	-589 886	-520 258	-522 380	-517 067	-512 900	-74 464	-64 410	-61 499	-67 595	-67 100
RESULTAT D'EXPLOITATION	242 462	314 443	188 922	259 868	102 209	-141 381	-140 325	-186 964	-76 829	-150 046
+ Quote part opérations en commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Produits financiers	36 311	7 943	15 436	6 985	12 622	0	0	0	0	0
- Quote part opérations en commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges financières	0	0	-1 615	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT COURANT AV. IMPOT	278 773	322 385	202 742	266 853	114 831	-141 381	-140 325	-186 964	-76 829	-150 046
Produits exceptionnels	1 469	4 023	490	4 023	0	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles	-685	-4 796	-8 217	-4 796	0	-5 511	-644	0	-644	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	784	-772	-7 727	-773	0	-5 511	-644	0	-644	0
- Participation des salariés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Impôt sur les bénéfices	-39 362	-95 747	0	-88 693	0	20 683	41 968	0	25 824	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	240 195	225 866	195 015	177 387	114 831	-126 209	-99 002	-186 964	-51 649	-150 046
Produits cessions éléments actif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Valeur comptable éléments cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PLUS, MOINS VALUES / CESSIONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	240 195	225 866	195 015	177 387	114 831	-126 209	-99 002	-186 964	-51 649	-150 046
+ Dot amortis., dépréc., provisions	90 595	67 669	72 491	29 822	28 910	12 735	6 980	49 375	4 640	4 497
- Repr amortis., dépréc., provisions	-75 349	-75 998	-48 446	-4 652	-1 200	-24 539	-2 096	-8 162	0	0
- Résultat sur cession d'éléments d'actif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Subvention d'invest. rapportée au résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	255 441	217 537	219 060	202 557	142 541	-138 013	-94 117	-145 750	-47 009	-145 549

SOGEBA - COMPARATIFS 2015-2016-2017

QUASI-REGIE

Rubriques	CARBURANT					TOTAL QUASI-REGIE				
	REEL 2015	REEL 2016	REEL 2017	BUDGET 2017	BUDGET 2018	REEL 2015	REEL 2016	REEL 2017	BUDGET 2017	BUDGET 2018
Ventes de marchandises	875 836	893 616	729 301	879 873	0	883 008	895 954	731 533	888 825	2 300
- Coût d'achat des marchandises	-741 320	-746 818	-596 920	-751 073	0	-743 041	-749 581	-686 285	-754 025	0
MARGE COMMERCIALE	134 515	146 798	132 381	128 800	0	139 967	146 374	45 248	134 800	2 300
Production vendue	0	0	0	0	0	2 757 164	2 786 322	2 787 310	2 757 042	2 755 000
+ Production stockée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Destockage de production	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Production immobilisée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRODUCTION DE L'EXERCICE	0	0	0	0	0	2 757 164	2 786 322	2 787 310	2 757 042	2 755 000
PRODUCTION + VENTES	875 836	893 616	729 301	879 873	0	3 640 171	3 682 277	3 518 843	3 645 867	2 757 300
- Coût d'achat des marchandises	-741 320	-746 818	-596 920	-751 073		-743 041	-749 581	-596 920	-754 025	-1 300
- Consommation provenance tiers	-21 128	-28 590	-25 610	-14 679	-10 000	-712 565	-728 262	-721 602	-658 757	-710 127
VALEUR AJOUTEE	113 387	118 208	106 771	114 121	-10 000	2 184 565	2 204 434	2 200 321	2 233 085	2 045 873
+ Subventions d'exploitation						0	0	0	0	0
- Impôts et taxes	-2 784	-2 949	-4 162	-4 004	-3 776	-273 410	-279 849	-388 315	-398 279	-393 100
- Charges de personnel	-22 188	-26 631	-24 021	-24 458		-1 053 944	-1 080 855	-1 082 589	-951 810	-1 102 440
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	88 415	88 628	78 588	85 659	-13 776	857 211	843 730	729 417	882 996	550 333
+ Reprises, transfert charges	10 072	1 581	16 722	0	1 500	109 959	79 674	73 330	4 652	2 700
+ Autres produits	13	59	44	59	44	90	298	310	233	305
- Dot amortis., dépréc., provisions	-12 818	-10 424	-28 163	-10 424	-10 105	-116 149	-85 073	-150 029	-44 886	-43 512
- Autres charges	-28 762	-30 800	-27 723	-30 794	-30 580	-693 113	-615 467	-611 601	-615 456	-610 580
RESULTAT D'EXPLOITATION	56 919	49 045	39 468	44 500	-52 917	157 999	223 163	41 426	227 539	-100 754
+ Quote part opérations en commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Produits financiers	0	0	0	0	0	36 311	7 943	15 436	6 985	12 622
- Quote part opérations en commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	-1 615	0	0
RESULTAT COURANT AV. IMPOT	56 919	49 045	39 468	44 500	-52 917	194 310	231 106	55 246	234 524	-88 132
Produits exceptionnels	0	0	146	0	0	1 469	4 023	636	4 023	0
- Charges exceptionnelles	0	0	-27 781	0	0	-6 196	-5 440	-35 998	-5 440	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	-27 635	0	0	-4 727	-1 416	-35 362	-1 417	0
- Participation des salariés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Impôt sur les bénéfices	-8 014	-14 601	0	-14 833	0	-26 694	-68 380	0	-77 702	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	48 904	34 444	11 833	29 667	-52 917	162 890	161 309	19 884	155 405	-88 132
Produits cessions éléments actif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Valeur comptable éléments cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PLUS, MOINS VALUES / CESSIONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	48 904	34 444	11 833	29 667	-52 917	162 890	161 309	19 884	155 405	-88 132
+ Dot amortis., dépréc., provisions	12 818	10 424	28 163	10 424	10 105	116 149	85 073	150 029	44 886	43 512
- Repr amortis., dépréc., provisions	-10 072	-1 581	-16 722	0	-1 500	-109 959	-79 674	-73 330	-4 652	-2 700
- Résultat sur cession d'éléments d'actif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Subvention d'invest. rapportée au résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	51 651	43 287	23 274	40 091	-44 312	169 079	166 707	96 583	195 639	-47 320